

# AVIS DE CONCOURS

Le service des concours du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin organise un concours externe

## de GARDE-CHAMPETRE CHEF

SESSION 2024

Catégorie C

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS	DATE DE L'ÉPREUVE	PERIODE D'INSCRIPTION
<p><b>Le concours externe</b> est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme classé au moins au niveau 3 (anciennement niveau V) ou d'une qualification reconnue comme équivalente.</p> <p>En effet, le concours est également ouvert aux candidats qui satisfont à l'une au moins des conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>être titulaire d'un diplôme, d'un titre de formation ou d'une attestation établie par une autorité compétente prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle de formation au moins de même niveau et durée que ceux sanctionnés par les diplômes ou titres requis ;</li><li>justifier d'une attestation d'inscription dans un cycle de formation dont la condition normale d'accès est d'être titulaire d'un diplôme ou d'un titre de formation au moins de même niveau que celui des diplômes ou titres requis ;</li><li>être titulaire d'un diplôme ou d'un titre homologué, en application du décret du 9 janvier 1992 susvisé, ou d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au répertoire national des certifications professionnelles, classé au moins au même niveau que le diplôme ou titre requis ;</li><li>être titulaire d'un diplôme ou titre de formation au moins équivalent, figurant sur une liste fixée, pour chaque niveau de diplôme, par un arrêté conjoint du ministre intéressé, du ministre chargé de l'éducation et du ministre chargé de la fonction publique.</li><li>toute personne qui justifie de l'exercice d'une activité professionnelle, salariée ou non salariée, exercée de façon continue ou non, équivalente à une durée totale cumulée d'au moins trois ans à temps plein et relevant de la même catégorie socioprofessionnelle que celle de la profession à laquelle la réussite au concours permet l'accès, peut également faire acte de candidature à ce concours. Les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne, ainsi que les stages et les périodes de formation en milieu professionnel accomplis pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre ne sont pas prises en compte pour le calcul de la durée d'expérience requise.</li></ul> <p>Le concours externe est également ouvert aux pères et mères de famille élevant ou ayant élevé effectivement 3 enfants ainsi qu'aux sportifs de haut niveau.</p>	<p><b><u>Epreuves écrites :</u></b></p> <p><b>15 février 2024</b></p> <p>Le détail de ces épreuves peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du CDG 68, organisateur de l'opération</p>	<p><b><u>PREINSCRIPTION EN LIGNE :</u></b></p> <p><b>du 3 octobre au 8 novembre 2023 inclus</b></p> <p>Une préinscription en ligne est ouverte sur le site internet <a href="http://www.cdg68.fr">www.cdg68.fr</a> et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr » aux dates mentionnées ci-dessus.</p> <p>La préinscription en ligne générera automatiquement un formulaire d'inscription ainsi que la création de l'espace sécurisé du candidat.</p> <p><b><u>DATE LIMITE DE TRANSMISSION DU DOSSIER :</u></b></p> <p><b>16 novembre 2023</b></p> <p>Votre dossier d'inscription devra impérativement être soit déposé sur votre accès sécurisé au format PDF (dans ce cas, n'oubliez pas de <b>cliquer sur « Clôturer mon inscription »</b>), soit retourné par la poste ou déposé directement au <b>Centre de Gestion du Haut-Rhin</b>, Fonction publique territoriale, service concours, 22 rue Wilson, 68027 COLMAR Cedex.</p>